

L'organisme social **Une considération aphoristique** **Gerhard Schuster**

1. Qu'est-ce qui fait de l'organisme social un organisme et comment ces composantes de base agissent les unes dans les autres ?

La science sociale n'a pas à faire avec des êtres humains individuels. « L'atome de la vie sociale » n'est donc pas l'être humain individuel, c'est la *rencontre* entre les hommes, la transposition de soi, tour à tour, du Je d'un être humain dans le Je d'autrui puis de refaire prévaloir la personnalité propre, donc une « vibration entre l'endormissement dans autrui et un éveil en nous-mêmes ». C'est « l'élément archétype », qui repose aussi à la base de toutes « les formations compliquées de la vie sociale »¹. Comme « phénomène archétype de la science sociale »² il forme un pôle de considération. En quoi découvrons-nous l'autre ?

« La Terre entière, pensée en tant qu'organisme économique, c'est l'organisme social. »³

Il se peut que ce qui est exprimé ici contredise la représentation usuelle d'un anthroposophe — L'organisme social est pourtant « quelque chose » de triplement articulé et fonctionnellement organisé [*dreigliederig*], avec une vie de l'esprit, une vie du droit, une vie économique — et donc l'économie n'est que l'un des trois domaines essentiels. Or Rudolf Steiner dit nonobstant ici que l'organisme social *correspond* à l'organisme économique global. Comment peut-on concevoir cela ?

Économies de partage du travail dans la société industrielle

La société industrielle moderne se révèle du côté de la production comme « une mise en association générale de lieux de travail agissant dans un partage du travail », qui forment — selon les faits concrets — une totalité »⁴, un « système intégral »⁵ ; la plus vaste « formation compliquée » de la vie sociale. Des événements intimement entremêlés à partir d'innombrables rencontres concrètes et conciliations comme fondement d'actes aux objectifs ciblés, dont on ne peut pourtant pas avoir une vue d'ensemble dans leur totalité.

Tous les événements sont intégrés dans un tout, et aussi tous ceux de la *vie de l'esprit* — dans la mesure où elle entre en considération. Cette image d'un système fonctionnel qui impulse et féconde l'organisme social, a principalement été, en effet, engendrée. Car c'est la vertu organisatrice de l'esprit qui a sans cesse de plus en plus organisé le travail dans la vie économique — au moyen d'innombrables découvertes, au moyen de l'application de la science — que l'économie peut à présent nous faire face dans sa mise en réseau globale comme un organisme complet dans sa totalité. Et tous les événements concrets singuliers au sein de ce tout, sont portés par nos facultés individuelles ; et aussi par une composante de ce que nous caractérisons comme la vie de l'esprit.

L'*État*, d'un autre côté, rend possible et limite tous les événements au moyen des lois. Des événements juridiques, comme les conciliations de contrats de travail, l'accord sur le revenu, la protection juridique de ceux qui travaillent ensemble dans une entreprise et autres, forment — à côté de la nature — les fondements et limites de la vie économique⁶.

¹ Rudolf Steiner, le 19.10.1919 (GA 191).

² Rudolf Steiner, le 12.12.1918 (GA 186).

³ Rudolf Steiner, le 24.7.1922, (GA 340).

⁴ Wilhelm Schmundt, *Exercices cognitifs pour la Dreigliederung de l'organisme social*, Achberg 1982, p.38.

⁵ Voir Eugen Löbl, *L'économie au point de départ de grands changements*, Achberg 1975, pp.35 et suiv. Löbl, directeur de la banque d'état de Bratislava à l'époque du Printemps de Prague, en arrive pareillement dans ses travaux économiques le concept de « l'organique », qu'il identifie — comme Steiner aussi — au développement de l'économie jusqu'à un tout.

⁶ Voir Rudolf Steiner : *Les points essentiels de la question sociale*, GA 23, p.70.

Les processus de l'argent sont des processus du droit

Les événements qui concernent l'argent sont des événements d'ordre juridique : dans la dépense d'un crédit, cela *oblige* une entreprise à engager ainsi l'argent puisé au service des facultés qui y sont rassemblées en direction des objectifs à chaque fois divers de l'entreprise. Comme revenu, l'argent nous *donne le droit* de revendiquer une partie du courant d'ensemble des valeurs produites — produits et prestations de service, pour nous-mêmes.

Dans le remboursement des crédits le cercle se referme. Les surplus (gains) servent à présent pour maintenir et développer plus loin la sphère de production au moyen d'investissements ou bien pour tout financer ce qui nécessite la subvention⁷.

Tous les intérêts généraux reposant dans l'économie, comme la construction des routes, l'enlèvement des ordures, l'assistance sociale, sont à prendre en considération ici. Mais aussi la vie culturelle et celle spirituelle, avant tout en font d'abord partie ici le système scolaire et celui universitaire.

Aujourd'hui c'est l'État qui prend sous sa sauvegarde les tâches de financement de ces domaines et lève des impôts pour cela. Or d'une manière conforme à son essence, ceci pourrait résulter d'une compréhension associative de l'économie elle-même.

Là où aujourd'hui des fondations se chargent déjà en partie de ces tâches, ou bien à l'intérieur de consortiums, par exemple, de la recherche est aussi financée ou bien qu'il existe encore un jardin d'enfants dont la création émane de l'entreprise [c'est le cas Chez *Dicode*, une entreprise islandaise de Reykjavik, *ndt*] de ceci s'annonce déjà. Il est vrai que ces événements ne reposent pas sur une base de jugements émanant de la totalité et servent ainsi le plus souvent les intérêts isolés de quelques-uns. Des notions contraires à cette essence comme le principe du profit ou le concept de propriété des moyens de production, interfèrent donc sur ces tendances et agissent en rendant malade.

Le développement de l'économie et l'organisme social

Parler d'un *organisme* social, c'est donc seulement devenu possible depuis l'évolution récente de l'économie jusqu'à atteindre l'avènement global d'un réseau industrialisé et communicatif avec un partage du travail global. Les états individuels avec leur vie juridique correspondante — qui se sont développées sur de plus longs laps de temps — se voient désormais placés devant la tâche de s'organiser et de se protéger pour un certain domaine du droit du sol face à un événement qui englobe, bien au-delà des frontières des états respectifs, l'entière du monde.

La vie spirituelle qui, dans l'Antiquité organisait tous les événements à partir d'une instance centrale — par exemple le pharaon — s'est individualisée et cela devient une tâche de la démocratie que les individus portent d'égal à égal la responsabilité de tous les intérêts sociaux. Ainsi sommes-nous tous aujourd'hui aussi appelés dans notre vie spirituelle individuelle, à reconnaître l'organisme social dans ses éléments et conformités aux lois et de contribuer à son assainissement.

2. Éléments et conformités aux lois de l'organisme social et de ses composantes

Je récapitule la première partie de cette considération : l'organisme social devait être exposé sous la forme d'une totalité intégrée et de manière communicative, structurée en réseau. On a montré comment à partir des énergies de la vie économique moderne, le social put seulement et principalement surgir comme un organisme ; plus

⁷ Cette présentation du circuit de l'argent comme un événement de la vie juridique remonte sous cette forme à Wilhelm Schmudt. Les points de rattachement pour cela pourraient en être découverts dans le *Cours d'économie politique* de Rudolf Steiner (**GA 340**) dans la 8^{ème} conférence, du 31 juillet 1922, en particulier aux pp.116 et suiv. [En complément à cet aspect de l'argent, Stephen Eisenhut a réalisé un travail d'analyse remarquable de ces conférences du cours d'économie politique, qui va être publié en français un jour, voir les numéros de *Die Drei* de ces 5 dernières années ; *ndt*]

encore comment l'organisme social est l'égal de l'organisme économique global : « *La Terre entière, pensée en tant qu'organisme économique, c'est l'organisme social.* »⁸

On a considéré comment la *vie spirituelle*, édifie et pulse l'organisme social au travers de ce processus économique et on a jeté un coup d'œil sur la *vie juridique* et la manière dont les États, pour certains domaines qui se sont historiquement développés, crée et protège le cadre pour la vie sociale.

La forme triple de l'argent est aussi ordonnée à la vie juridique : dans un *engagement* des facultés au moyen du crédit. Dans une consommation *fondée en droit* par le revenu. Et finalement dans la *décision* sur l'utilisation équilibrée de l'argent, qui reflue en retour pour l'amortissement des crédits, on a ici à équilibrer excédents et déficits.

Quel est l'aspect de la Gliederung dans la Dreigliederung ?

Dans les contextes anthroposophiques, cette « *vision intégrale* » sur l'organisme social n'est pas très répandue. Ici — et ceci n'est pas injustifié mais n'éclaire qu'un seul aspect — vie de l'esprit, vie juridique et vie économique sont décrites l'une à côté des autres et comme des domaines sociaux. Dans le domaine de la vie de l'esprit se trouve ensuite les écoles, les universités et d'autres institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que l'art [dont le cinéma, n'en déplaise au fondateur de la *Dreigliederung* elle-même, *ndt*], la culture ou la religion dans ses institutions. Le concept de la vie du droit est souvent utilisé en synonyme de l'État et ses institutions. Comme économie, sont avant tout considérés la production matérielle et le domaine des prestations et services commerciaux. On pourrait désigner cet angle de vue plutôt comme *sectoriel/institutionnel*.

Si l'on adopte l'angle de vue intégral décrit, alors une école ou une université est cependant aussi une entreprise économique [ceci est acquis en France depuis 2007, par la réforme de Sarkozy, l'université est désormais une entreprise dont le président touche en prime annuelle équivalente au salaire annuel d'un de ses maître de conférence en fin de carrière ! *ndt*] et l'État lui-même peut passer pour une entreprise avec ses tâches exécutives. Même lorsqu'une loi est votée, il s'agit d'un « produit » du travail spirituel. En tout cas, les facultés gouvernées s'emparent les énergies et substances de la nature et les transforment en considération d'un cas de besoin particulier.

Liberté égalité, fraternité —Socialisme, démocratie et individualisme

Pareillement et vastement répandu dans les considérations de la *Dreigliederung* c'est l'ordonnement Des trois idéaux de la Révolution française aux trois composantes constitutives de l'organisme social : *liberté dans la vie de l'esprit, égalité dans la vie juridique et celle de l'État, fraternité dans la vie économique*. Un ordonnement important. Pourtant on découvre chez Rudolf Steiner aussi d'autres formulations :

« *L'humanité ne pourra plus avoir son mot à dire, sans qu'elle organise son organisme social au sens de la Dreigliederung : le socialisme pour la vie économique, la démocratie pour la vie du droit et celle de l'État ou de l'individualisme pour la vie de l'esprit. Cela sera vu comme le seul et unique salut, comme le sauvetage réel de l'humanité.* »⁹

Ces trois idéaux signifie plus que quelque chose concernant des énergies d'orientation ou de remise d'aplomb, car ils sont autant importants dans les aspects de ce qui est intégré, comme dans les aspects sectoriels/institutionnels. Avec la triade conceptuel de *socialisme, démocratie et individualisme*, on indique encore quelque chose d'autre.

La souveraineté de l'individu n'est pas absolue

L'individualisme — ce champ de développement et d'apprentissage si hautement tenu en grande estime par chaque anthroposophe — fonde une souveraineté inconditionnelle sur le seul domaine de la vie de l'esprit Les

⁸ Rudolf Steiner, le 24.7.1922, (GA 340).

⁹ Rudolf Steiner, le 9.8.1919 (GA 296).

conformités aux lois, qui relie cet individualisme à la liberté, reposent dans l'organisme d'âme et d'esprit de l'être humain, vers lequel Rudolf Steiner, avec l'institution fondamentale de l'individualisme éthique dans sa *Philosophie de la liberté*, a ouvert un cheminement d'apprentissage conforme à l'époque.

Sur le champ de la *vie juridique* règne un autre sujet. Ici c'est la *souveraineté du peuple* qui entre en considération. Il faut des processus démocratiques, au moyen desquels, la volonté commune peut se manifester¹⁰. Mais dans les conventions, qui ne concernent pas la totalité de la communauté juridique d'un État, l'*individu* n'est pas pris en considération, mais plutôt *tous les participants se rencontrent d'égal à égal*.

Et dans la *vie économique* — là où Rudolf Steiner se met à parler de « socialisme » ? Dans les initiatives entrepreneuriales et dans les facultés de ceux qui y prennent part, on doit aussi prendre en compte un individualisme et une liberté, tout comme pour les conditions d'encadrement de la démocratie et le droit. Mais dans l'événement économique, il ne peut être question qu'un jugement valable soit, par voie démocratique, pris par un individu. Le processus économique « ne peut jamais s'accomplir dans sa totalité par un seul homme, mais au contraire, il peut purement et simplement se refléter là où collaborent les jugements émanant des êtres humains, que se trouvent au sein des divers domaines. » Ici se forme la *souveraineté dans les associations*. Il n'y a « principalement aucune autre possibilité pour en arriver à un jugement réel, que celle de manière associative »¹¹.

Bilan

Si l'on veut comprendre l'organisme social, il vaut d'appréhender l'aspect intégral, à côté des angles de vue sectoriels et à côté de ses composantes de base et des systèmes fonctionnels, avec leur ordonnancement en fonction des trois idéaux, il faut envisager une différenciation des souverainetés et prendre en compte leurs organes et processus et pour finir — il faut remettre en mouvement dans le penser ces concepts différenciés.

Gerhard Schuster —Vienne / Achberg
Gerhardsch33@gmail.com

Sozialimpulse 2/2016.
(Traduction Daniel Kmiecik)

¹⁰ Voir : www.ig.eurovision.net/komplementaere-demokratie

¹¹ Rudolf Steiner le 31.7.1922, (GA 340).